



Secteur Consommation

20 Août 2019

ENQUÊTE RENTRÉE SCOLAIRE EN SIXIÈME

2019 – 2020

Contacts :

Charly HEE 06.62.44.11.05

Jamy BELKIRI 06.15.54.90.37



La Fédération nationale Familles de France tient à remercier l'ensemble de ses bénévoles qui se sont mobilisés pour mener cette enquête.



1.	Qui sommes-nous ?	4
1.1	Vue d'ensemble	
1.2	Une association agréée de défense des consommateurs	
2.	Comment l'enquête est-elle conduite ?	6
3.	Résultats de l'enquête 2019	8
3.1	Évolution par rapport à la rentrée 2018	
3.2	Analyse par catégorie de produits	
3.3	Analyse par circuit de distribution	
4.	Qualité de l'accueil en magasin	13
5.	Résultats de l'enquête 2019 sur internet	14
6.	Conseils pour l'achat de fourniture sur internet	15
6.1	Nos conseils pour commander en ligne	
6.2	L'affichage des prix HT et TTC	
7.	Conseils pour limiter les frais de la rentrée	19
8.	Fournitures de la rentrée scolaire 2019-2020	20
8.1	Les fournitures scolaires de la rentrée	
8.2	Les nouveautés de la rentrée	
8.3	Les fournitures scolaires écologiques	
8.4	Les cartables : faites le bon choix	
9.	L'Allocation de rentrée scolaire (ARS) 2019	26
9.1	L'allocation de rentrée scolaire	
9.2	Paielement	
9.3	Toutes les aides à la scolarité	
10.	Les nouveautés de la rentrée 2019	31
11.	Les effectifs de la rentrée 2019	35
11.1	Les effectifs	
11.2	Quelques tendances à souligner	
12.	Annexes	35
12.1	ANNEXE 1 : Liste des 45 articles de l'enquête	
12.2	ANNEXE 2 : Nombre d'enquêtes par département	36



1. Qui sommes-nous ?

1.1 Vue d'ensemble

Issu de la fusion de 4 mouvements familiaux en 1947, Familles de France est un mouvement associatif familial généraliste libre de tout lien politique confessionnel et syndical qui participe à la défense des intérêts de la famille. Reconnu d'utilité publique en 1935, le mouvement intervient également pour la défense des consommateurs et des usagers de santé.

Familles de France est agréé :

- Organisation nationale de défense des consommateurs depuis 1975 ;
- Association nationale d'éducation populaire depuis 1982 ;
- Organisme de formation depuis 1991 ;
- Association d'usagers du système de santé depuis 2016.

Le mouvement est implanté dans 69 départements et représente plus de 36 000 familles dans 50 fédérations et 239 associations de Métropole et d'Outre-mer.

Familles de France conjugue différents niveaux de représentations et d'actions :

- Les associations locales proposent des services sur le terrain,
- Les fédérations nationale et départementales animent le réseau et assurent les représentations.

Familles de France est également affilié à l'Union nationale des associations familiales (UNAF) et membre du Haut Conseil de la famille de l'enfance et de l'âge (HCFEA) et du Conseil Économique Social et Environnemental (CESE).

Familles de France est membre fondateur de France Assos Santé (UNAASS).



1. Qui sommes-nous ?

1.2 Une association agréée de défense des consommateurs

En tant qu'association agréée de défense des consommateurs, Familles de France participe à la défense des intérêts collectifs et individuels des consommateurs à travers trois axes :

- L'information des consommateurs : Nous publions régulièrement des articles sur les droits des consommateurs afin d'informer et de prévenir les litiges. Nous disposons de plusieurs canaux d'informations :

- Site internet relayé par les réseaux sociaux (www.familles-de-france.org, Twitter et Facebook) ;
- Journal numérique bimensuel, « Le cercle des familles » ;
- Documentation : fiches pratiques, brèves, articles d'actualité ;
- Presse : Télévision avec le Consomag et le rendez-vous annuel sur la rentrée scolaire, émissions de radio locales, etc.

- La résolution des litiges : Notre réseau dispose de près de 75 permanences consommation animées par nos bénévoles régulièrement formés (plus de 10 formations juridiques par an) et soutenus par nos juristes.

Nos associations locales mènent également des campagnes d'information et de sensibilisation du consommateur et disposent d'une expertise en matière de logement et de surendettement.

- La représentation politique et technique : Dans une philosophie de concertation, nous sommes consultés et représentés tant auprès des instances officielles (DGCCRF, Cour des comptes, Sénat, etc.) que des organisations professionnelles (secteur bancaire, automobile, télécom, alimentation, etc.). Ces représentations nous permettent ainsi de faire valoir nos positions dans l'intérêt du consommateur.

28, Place Saint Georges 75009 Paris

01 44 53 45 90

accueil@familles-de-france.org

2. Comment l'enquête est-elle conduite ?

Pour la 35ème année consécutive, Familles de France a réalisé son enquête sur le coût de la rentrée scolaire pour un enfant entrant en 6ème.

L'objectif de cette enquête est triple :

- Suivre l'évolution du coût de la rentrée au fil des années sur l'ensemble des circuits de distribution physique (hypermarchés, supermarchés et magasins spécialisés) et numérique (e-commerce) ;
- Conseiller les familles pour l'achat des fournitures scolaires ;
- Veiller au bon rapport qualité-prix des articles.

Le mode de réalisation de l'enquête est inchangé depuis l'origine. Depuis la première quinzaine de juillet, des adhérents bénévoles de Familles de France relèvent dans leur ville respective et dans chaque circuit de distribution, le prix des articles de rentrée, suivant une liste type préétablie (Annexe 1).



Cette liste type est composée de 45 références scolaires réparties comme suit :

- 17 fournitures papetières ou de classement (cahiers, classeurs,)
- 25 fournitures non papetières (équipement de la trousse, cartable, calculatrice,)
- 3 articles de sport (un jogging, une paire de chaussures de sport, deux paires de chaussettes)

Nous demandons aux enquêteurs de respecter scrupuleusement la désignation de l'article et de relever le prix de la référence correspondant au bon rapport qualité prix, pour une durée d'utilisation d'au moins 1 an.



2. Comment l'enquête est-elle conduite ?

Chaque année, nous pondérons nos résultats selon deux critères, les catégories de magasins et la répartition de la population sur l'hexagone :

Le prix moyen, de notre liste, obtenu pour chaque catégorie de magasin est ainsi ventilé :

- Hypermarchés : **48%**
- Supermarchés et magasins de proximité : **32%**
- Magasins spécialisés : **20%**

De même, le prix moyen obtenu en Ile de France et dans le reste de la France est également ventilé conformément à la répartition de la population sur le territoire français :

- Ile-de-France : **18%**
- Reste de la France : **82%**

Le coût de la rentrée ainsi déterminé prend en compte la variation des prix à la consommation mais également, dans la limite du cadre fixé par la liste des 45 articles, l'évolution de l'offre en rayon et la perception relative que chacun peut avoir du bon rapport qualité prix.

Cette année, nous avons reçu 247 enquêtes provenant de 37 départements et réparties comme suit :

- 60 magasins spécialisés ;
- 85 supermarchés ;
- 91 hypermarchés ;
- 11 enseignes e-commerce.

L'enquête en quelques chiffres :

- 247 enseignes visitées
- Plus de 10 000 prix relevés
- 37 départements concernés
- Plus de 200 bénévoles mobilisés.

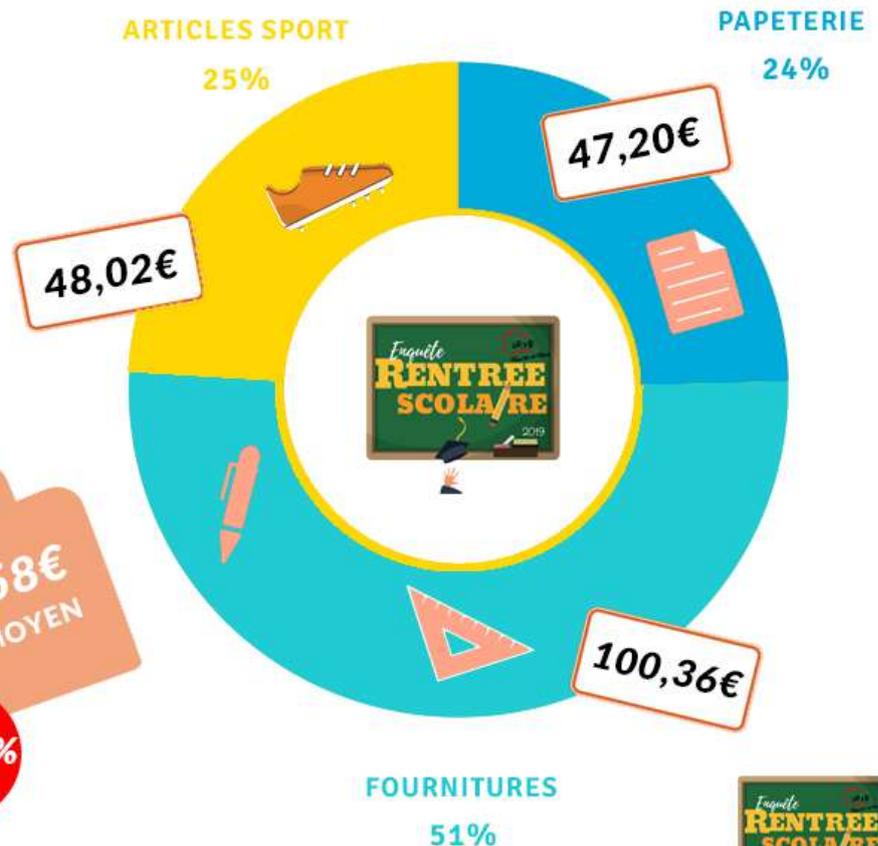
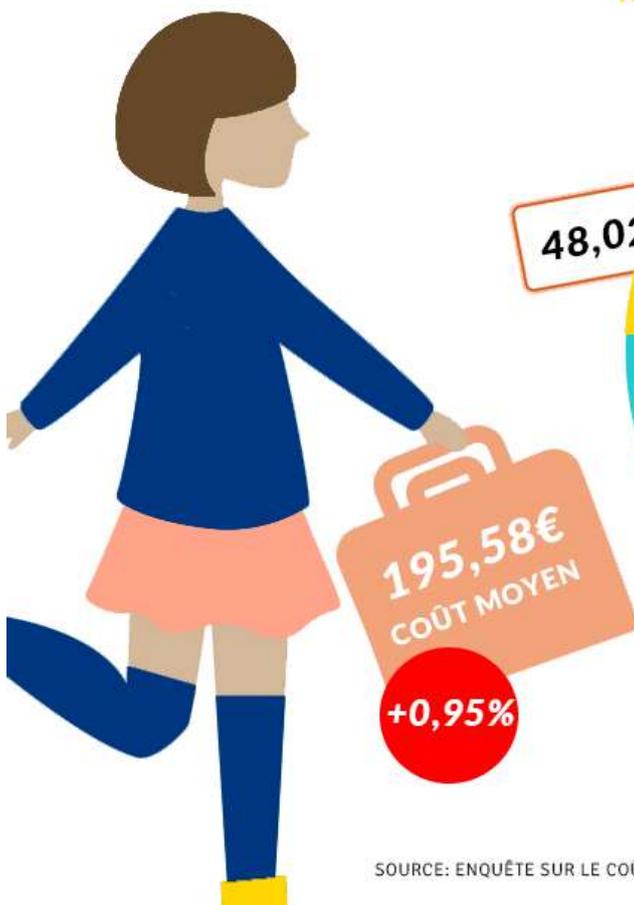
3. Résultats de l'enquête 2019-2020

Le coût de la rentrée scolaire 2019 s'élève à 195,58€ soit une légère augmentation de 0,95% par rapport à la rentrée 2018 d'un coût de 193,74€.

La hausse du coût moyen de la rentrée en 6ème en 2019 **progresses donc de 1,84 €** par rapport à 2018.



COÛT DE LA RENTRÉE SCOLAIRE EN SIXIÈME 2019 - 2020



SOURCE: ENQUÊTE SUR LE COÛT DE LA RENTRÉE EN 6ÈME EN 2019-2020 - FAMILLES DE FRANCE



3. Résultats de l'enquête 2019

3.1 Évolution par rapport à la rentrée 2018

Pour rappel, le coût de la rentrée scolaire en 2018 pour un enfant de 6ème s'élevait à 193,74€ contre 193,73€ en 2017 et 190,24€ en 2016.

COÛT DE LA RENTRÉE SCOLAIRE EN SIXIÈME 2019-2020



Pourcentages d'évolution par circuit de distribution et catégorie de produits.



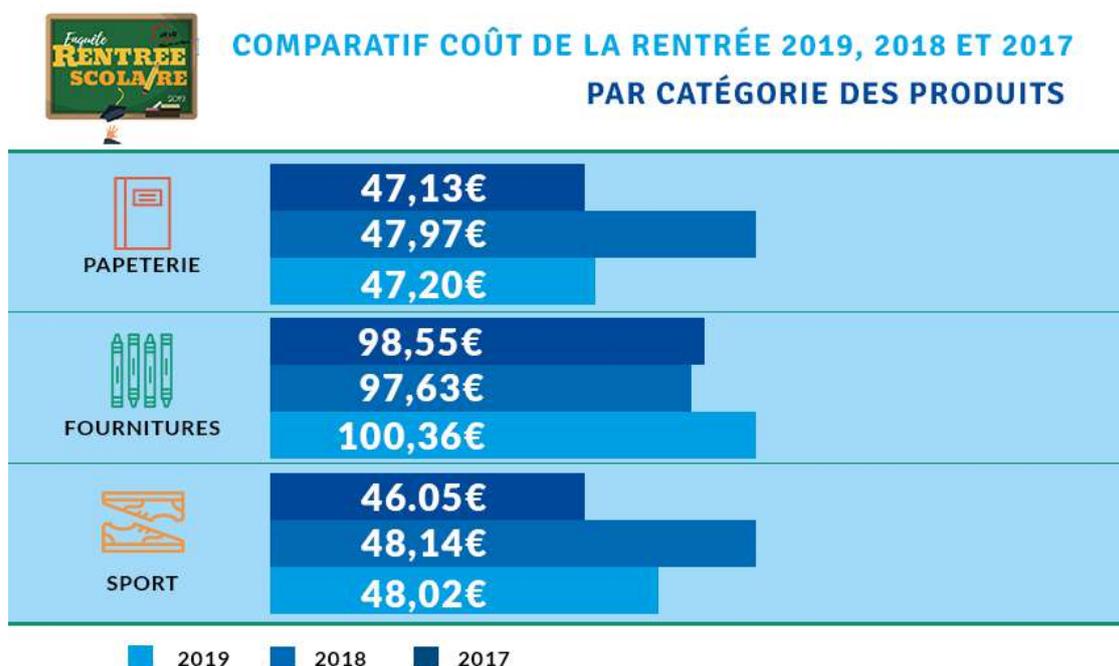
POURCENTAGES D'ÉVOLUTION

PAR CIRCUIT DE DISTRIBUTION ET CATÉGORIE DE PRODUITS

	PAPETERIE	FOURNITURES	SPORT	TOTAL
COÛT MOYEN	-1,6%	+2,79%	-0,25%	+0,9%
HYPERMARCHÉS	+0,29%	+3,33%	-1,26%	+1,45%
SUPERMARCHÉS	-0,25%	+2,19%	-3,9%	-0,005%
MAGASINS SPÉCIALISÉS	-6,8%	+2,6%	+10,26%	+1,99%

SOURCE: ENQUÊTE SUR LE COÛT DE LA RENTRÉE EN 6ÈME EN 2018-2019 - FAMILLES DE FRANCE

3.2 Analyse par catégorie de produits



Le poste « fournitures papetières et de classement » augmente de 1,77% pour s'établir à un montant de 47,20€.

Le poste « fournitures papetières et de classement » s'élève à 47,20€ en moyenne soit 1.77% de plus que l'année dernière. Les prix diffèrent selon le type de magasin : 43,71 € en hypermarchés, 48,25 € en supermarchés et 53,85 € en magasins spécialisés.

Après avoir subi une augmentation en 2016 (+2,5 %), ce poste a faiblement diminué en 2017 (-1,5%) puis a augmenté en 2018 de 1,77 %.

Le poste « fournitures non papetières » s'établit à 100,36 €, soit une augmentation de 2,79% par rapport à 2018.

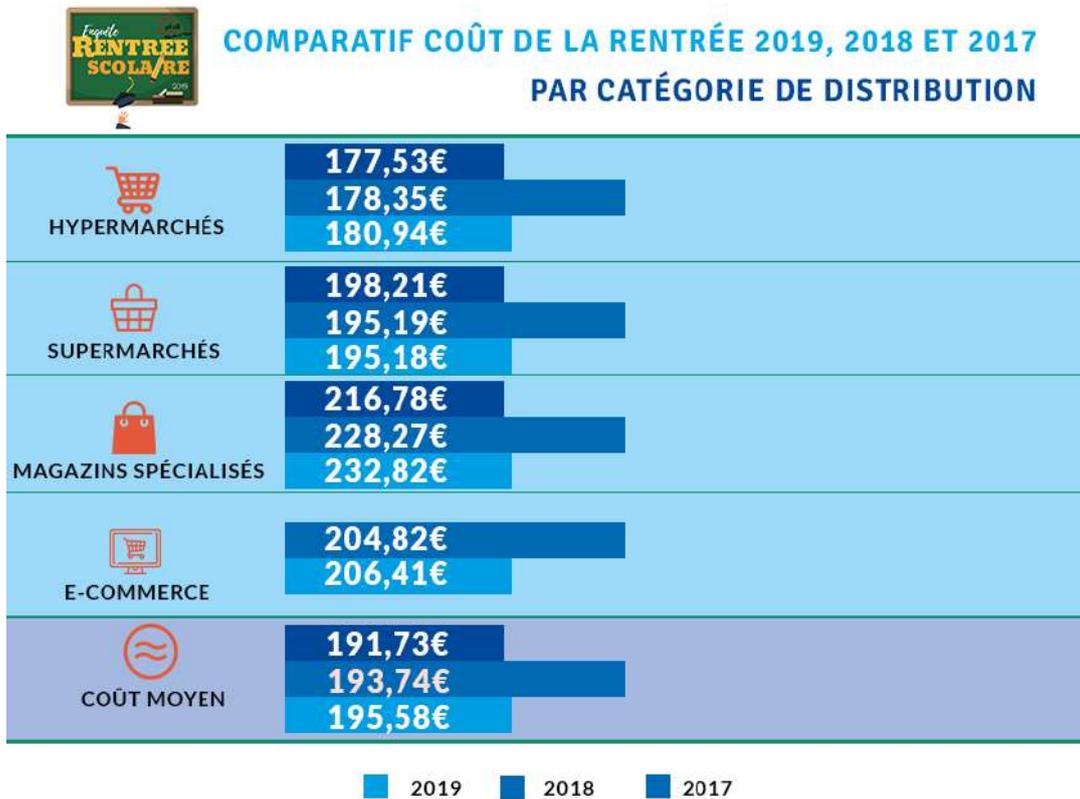
Le coût moyen du poste « fournitures non papetières » dont montant de 100,36€ est en hausse de 2.79% par rapport au coût moyen de l'année 2018 (97,63€). En hypermarchés, ce coût s'élève à 93,55€ (+3,33%), 97,90€ en supermarchés (+2,19%) et 120,62€ en magasins spécialisés (+2,6%).

Le poste « articles de sport » s'élève à 48,02 €, soit une légère diminution de 0,25% par rapport à 2018.

Le coût moyen est en légère diminution dans les hypermarchés avec 43,68€ soit une baisse de 1,26% et dans les supermarchés avec 49,03€ soit une baisse de 3,9%. En revanche, ce coût est en augmentation notable au sein des magasins spécialisés : 58,35€ soit une augmentation de 10,26% par rapport à l'année dernière. L'augmentation annuelle de ce poste de dépense conforte la tendance à la hausse constatée ces deux dernières années : +4,54% en 2018 et +3,39% en 2017.



3.3 Analyse par circuit de distribution



Dans les hypermarchés, le coût moyen de l'équipement pour un enfant entrant en 6ème en 2019 est de 180,94€, soit une augmentation de 1,45% par rapport à 2018 (178,35€). Le prix moyen du poste « fournitures papetières » en hypermarchés a augmenté de 0,29%, le prix moyen du poste « fournitures non papetières » a augmenté de 3,33% alors que celui du poste « vêtements » a subi une baisse de 0,25%.

Dans les supermarchés, le coût moyen de l'équipement pour un enfant entrant en 6ème est de 195,18€ soit en très faible diminution de 0,005% par rapport à 2018 (195,19€). Le coût du poste des « fournitures papetières » en supermarchés a diminué de 0,25 % pour se situer à 48,25€ soit une baisse de 0,25%. Le poste des fournitures non papetières a augmenté de 2,19 % en 2019 tandis que le prix du poste « vêtements » augmente de 3,9%.

En magasins spécialisés, le coût moyen de l'équipement pour un enfant entrant en 6ème est de 232,82€ soit une augmentation de 1.99% par rapport à 2018 (228,27€). Le prix moyen du poste des « fournitures papetières » connaît une baisse de 6,8% et celui des « fournitures non papetières » augmente de 2,6 %, tandis que celui des « vêtements de sport » progresse fortement de 10,26% par rapport à l'année précédente.

A noter que cette augmentation doit être relativisée par le constat que nos bénévoles ont, tout comme l'année dernière, relevé des articles de sport de meilleure qualité et donc plus onéreux.

4. Qualité de l'accueil en magasin

En complément du coût de la rentrée scolaire, une enquête sur la qualité de l'accueil en magasin et le respect d'un affichage correct des prix est menée. L'enquête a été réalisée auprès des mêmes magasins visités pour les relevés de prix.

Y a-t-il du personnel disponible en rayon pour aider les consommateurs ?

54 % des enquêteurs ont estimé que le personnel était disponible pour les conseiller, contre 49% en 2018 et 45% en 2017.



L'affichage du prix pour chaque catégorie d'article est-il correctement affiché ?

85 % des enquêteurs ont trouvé que l'affichage du prix était satisfaisant contre 88% en 2018. Attention car le professionnel se doit d'être vigilant et doit afficher correctement ses prix sous peine d'être sanctionné.

L'affichage des prix, lorsque celui-ci est correctement affiché, est-il suffisamment lisible ?

75 % des enquêteurs interrogés trouvent l'affichage des prix correctement lisible, contre 66% en 2018 et 64% en 2017. Attention, en cas d'erreur sur les prix, les professionnels doivent faire payer le prix affiché au consommateur.

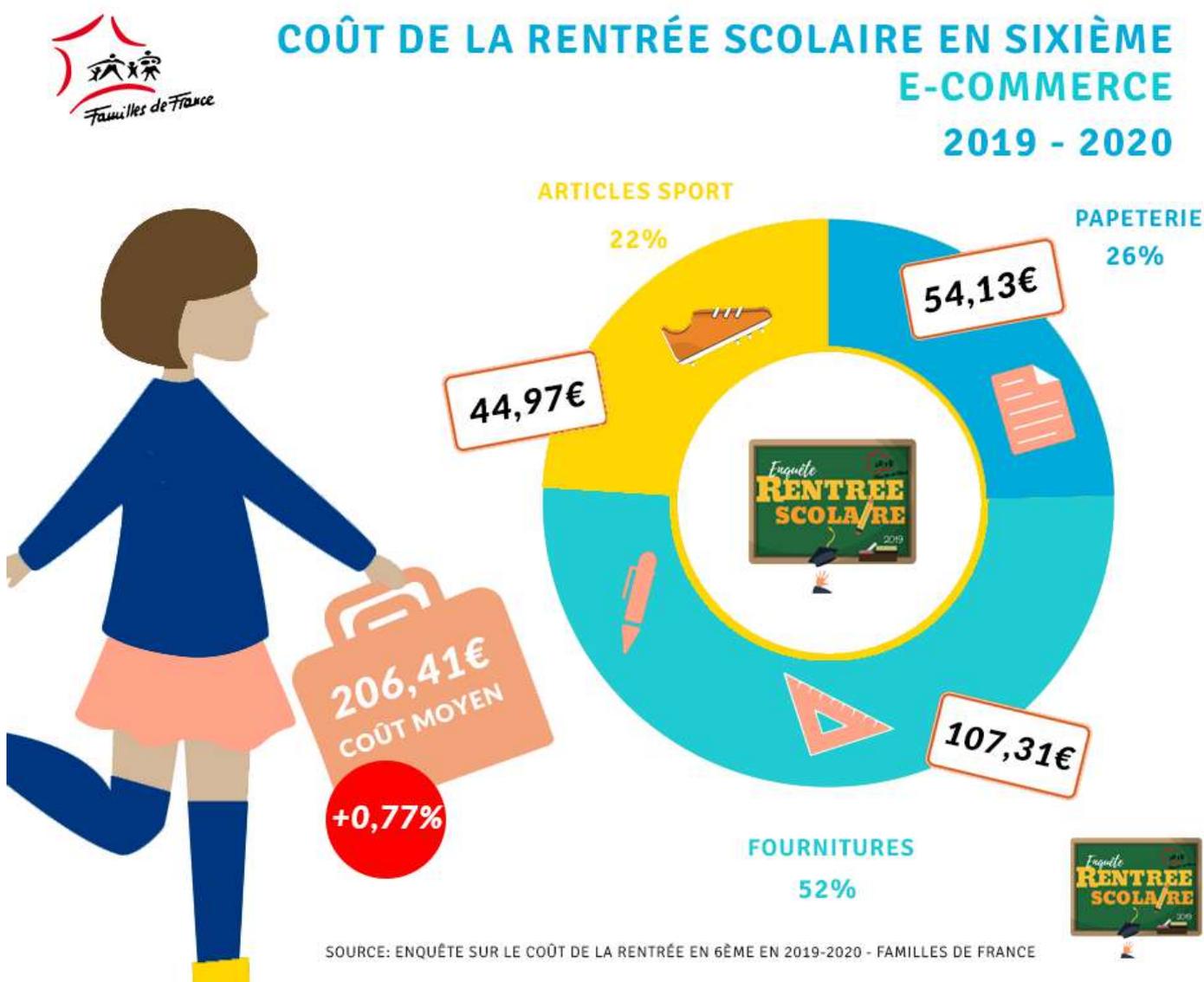
Le repérage en rayon est-il facilité par une signalétique particulière ?

Les enquêteurs Familles de France sont 45% à nous indiquer que des magasins mettent en place une signalétique spécifique pour la rentrée scolaire dans leurs rayons contre 49% en 2018.

5. Résultats de l'enquête 2019 sur internet

Pour la deuxième année, Familles de France a mené son enquête auprès des enseignes de e-commerce. Afin de ne pas atteindre la cohérence de l'enquête auprès des enseignes physiques, le résultat de l'enquête internet est dissocié des résultats obtenus en distribution physique.

Le coût de la rentrée scolaire 2019, exclusivement mené sur internet s'élève à 206,41€ contre 204,82€ en 2018, soit une augmentation de 0.77%.



6. Conseils pour l'achat de fournitures sur internet

LES ACHATS DE FOURNITURES SUR INTERNET

De plus en plus de familles sont séduites par l'achat de fournitures scolaires sur internet. Si ce mode d'achat peut être plus commode et parfois source d'opportunités, encore faut-il prendre quelques précautions pour éviter tous désagréments.



1 LES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

- Les CGV sont à proprement parler le contrat de vente. Elles comportent toutes les modalités de la vente. Le fait de cocher la case d'acceptation des CGV vous les rend opposables et vous ne pourrez pas les dénoncer par la suite ou dire que vous n'en avez pas été informé.
- Elles sont un bon indice sur la fiabilité et le sérieux du site : des CGV bâclées, écrites dans un mauvais français doivent vous faire douter.



2 LES CARACTERISTIQUES DE L'ARTICLE

- La particularité du e-commerce est que vous ne pouvez pas vous saisir de l'article pour le toucher, le voir et apprécier ses caractéristiques.
- Il est donc indispensable de bien lire les caractéristiques de l'article afin de vous assurer que celui-ci corresponde à celui que vous souhaitez acheter.



3 LES DELAIS DE LIVRAISON

- Ils sont obligatoirement indiqués dans les CGV et souvent rappelés au moment de passer la commande sous la forme d'une date de livraison.
- En cas de retard de livraison, le consommateur peut résoudre le contrat par écrit (LRAR) après avoir adressé au professionnel une mise en demeure infructueuse de s'exécuter.



4 LES FRAIS DE LIVRAISON

- Bien que de plus en plus de sites internet livrent sans frais, il est fondamental de vérifier si des frais supplémentaires ne sont pas à rajouter.
- En cas de frais supplémentaire, le professionnel a l'obligation de vous en informer avant la vente.





5 LA QUANTITE VENDUE

- Certains articles, d'autant plus en période de rentrée scolaire, sont vendus par lot tandis que d'autres sont vendus à l'unité. N'hésitez pas à lire les caractéristiques pour vérifier ce point.
- Le prix d'achat unitaire peut être divisé par deux ou trois en cas d'achat par lot.

6 LES MENTIONS LEGALES

- Elles sont obligatoires sur tous les sites internet vendant des produits et services en France. Elles permettent de connaître le nom de la société détentrice du site, son numéro SIREN, l'adresse du siège social, etc.
- Méfiez-vous d'un cybermarchand qui ne dispose pas de mentions légales car en cas de problèmes vous n'aurez pas forcément d'interlocuteur à contacter.



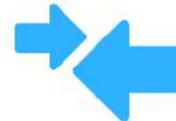
7 L'ETAT DE LA MARCHANDISE LIVREE

- À réception de la marchandise livrée, il est important de vérifier l'état de l'emballage et celui de la marchandise.
- Si le produit arrive endommagé ou ne correspond pas à votre commande vous disposez de plusieurs garanties.



8 LE DROIT DE RETRACTATION

- Vous disposez de 14 jours à compter de la livraison du bien pour revenir sur votre décision, sans avoir à le justifier.
- Utilisez le formulaire de rétractation qui vous est obligatoirement fourni par le professionnel. Mais une rétractation sur papier libre, clairement explicite sur la volonté de se rétracter, a la même valeur.



6. Conseils pour l'achat de fournitures sur internet

6.1 Nos conseils pour commander en ligne

De plus en plus d'occasions (Noël, fête des mères, des pères, Saint Valentin) se présentent aux consommateurs, la rentrée scolaire ne fait pas défaut à cette possibilité. Toutefois, commander sur internet n'est parfois pas sans risque et sans mauvaise surprise.

Voici donc nos conseils pour surfer et commander en toute sérénité et toute responsabilité :

Etre attentif aux Conditions Générales de Vente

Que cela soit en période de rentrée scolaire ou le reste de l'année, il est impératif de lire les CGV (Conditions générales de vente) et ce pour plusieurs raisons :

Elles constituent à proprement parler le contrat de vente. Au moment du paiement, le fait de cocher la case qui vous demande si vous avez pris connaissance des CGV et si vous les avez acceptées, vous rend opposable les dispositions des CGV. Vous ne pourrez pas par la suite dénoncer ces CGV ou dire que vous n'en étiez pas informé.

Elles peuvent être un bon indice sur la fiabilité et le sérieux du site. Des CGV bâclées, peu claires, dans un (très) mauvais français (faute d'orthographe, de syntaxe et de grammaire) doivent vous faire douter du sérieux du site internet. S'il vous arrive de surfer sur un tel site, évitez de commander, vous pourriez avoir de mauvaises surprises.

Etre attentif aux mentions légales du site internet

Les mentions légales sont obligatoires sur tous les sites internet vendant des produits et des services en France. Elles permettent de connaître le nom de la société détentrice du site internet, son numéro SIREN, l'adresse de son siège social ; parfois même un numéro de téléphone, une adresse email pour contacter directement le service client.

Méfiez-vous d'un site internet qui ne dispose pas de mentions légales. En cas de problème (défaut de livraison, marchandise non conforme etc.), qui allez-vous contacter si vous ne disposez pas de ces informations ?

Etre attentif aux délais de livraison ou à la date de livraison

Les délais de livraison sont toujours indiqués dans les CGV (raison de plus pour les lire).

Ils sont aussi souvent affichés par le professionnel sur la page principale du site et au moment de passer la commande finale.

Il s'avère qu'au moment du paiement ce ne sont plus les délais qui sont indiqués mais souvent une estimation de la date à laquelle vous serez livrés (par exemple : entre le mardi 14 et le vendredi 17 août 2018).

Il faut savoir qu'en cas de manquement du professionnel à son obligation de livraison du bien ou de fourniture du service à la date prévue, le consommateur peut résoudre le contrat, par écrit (lettre recommandée avec accusé de réception ou email), si, après avoir enjoint le professionnel d'effectuer la livraison dans un délai supplémentaire raisonnable, ce dernier ne s'est pas exécuté dans ce délai.

Cela signifie qu'en cas de retard de livraison, il faut d'abord demander au professionnel de procéder à la livraison dans un délai raisonnable et s'il ne s'exécute pas, il est à ce moment-là possible de demander la résolution du contrat.



6. Conseils pour l'achat de fournitures sur internet

Etre attentif aux frais de livraison

Il s'agit d'un point qui ne prête pas à vérification puisque de plus en plus de sites internet livrent sans frais. Cependant, tous ne le font pas. C'est pourquoi, il est indispensable de vérifier avant tout paiement de la commande si des frais de livraison ne sont pas à rajouter sur le montant total de la commande. Si des frais supplémentaires s'appliquent (frais de dossier, frais de livraison, frais de transport, etc.), le professionnel se doit de vous en informer avant la vente.

Etre attentif aux prix affichés (TTC ou HT)

Les prix des produits ou services disponibles à la vente doivent être visibles, lisibles et compréhensibles, exprimés en euros et toutes taxes comprises.

L'information sur les prix est obligatoire quelles que soient les formes de vente : en magasin, à distance (correspondance, téléachat, internet), hors établissement commercial (à domicile, dans les lieux inhabituels de vente, etc.).

Le professionnel a l'obligation d'informer le consommateur avant la conclusion du contrat de vente : Il doit être en mesure de connaître le prix qu'il aura à payer sans être obligé de le demander. Le professionnel peut procéder par voie de marquage, étiquetage, affichage ou par tout autre procédé approprié.

Etre attentif à la quantité vendue

Certains articles et d'autant plus en période de rentrée scolaire sont vendus par lot, tandis que d'autres sont vendus à l'unité. N'hésitez pas à lire la présentation de l'article afin de vérifier s'il est vendu seul ou en lot. Le prix d'achat unitaire peut être divisé par deux ou trois en cas d'achat par lot.

Etre attentif aux caractéristiques de l'article (taille, dimension, textile, poids)

La particularité d'internet est qu'il n'est pas possible de se saisir de l'article pour le toucher, le voir et apprécier ses caractéristiques.

C'est pourquoi, il est fondamental de bien lire les caractéristiques de chaque article afin que celui-ci correspond à celui que vous entendez acheter.

6.2 L'affichage des prix HT et TTC

Lors des simulations de commande sur les sites internet, une pratique nous a interpellés : celle d'indiquer en premier lieu le prix hors taxe des produits.

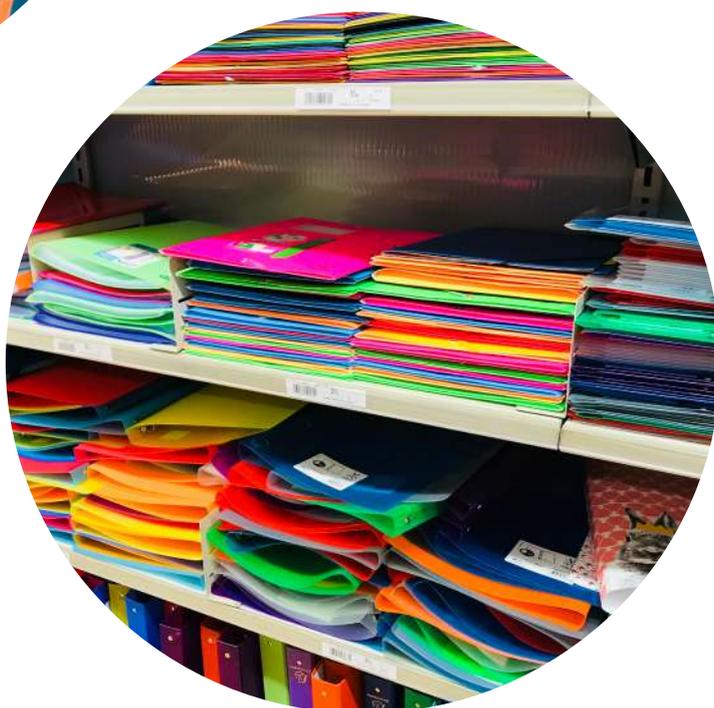
En effet, sur l'un des sites internet, nous avons pu constater qu'en premier apparaissait le prix hors taxe puis qu'il fallait faire la manipulation de cliquer sur l'article en question pour trouver le prix toutes taxes en petit en dessous du prix hors taxe bien mis en avant.

Nous rappelons à ces professionnels possédant ces sites internet que les prix fixés doivent être exprimés en euros toutes taxes comprises (TTC), qu'ils doivent toujours informer les consommateurs du prix fixé avant la conclusion de la vente, sans que ces derniers soient obligés de le demander. Si des frais supplémentaires s'appliquent (frais de dossier, frais de livraison, frais de transport, etc.), le consommateur doit aussi en être informé avant la vente.

Bien que cette pratique ne contrevienne pas clairement à l'obligation d'affichage du prix TTC, elle peut créer une confusion dans l'esprit des parents préparant à l'avance la rentrée des classes et qui, habitués à voir les prix TTC et pensant faire une bonne affaire, peuvent se précipiter à acheter ces articles et peuvent constater au moment du paiement que la TVA est ajoutée, gonflant ainsi la note.

6. Conseils pour l'achat de fourniture sur internet

C'est pourquoi, la Fédération nationale de Familles de France souhaite rappeler aux parents et consommateurs, l'importance de bien regarder les prix avant de valider toute commande, d'autant plus sur internet, lieu où l'achat se fait plus facilement.





7. Conseils pour limiter les frais de la rentrée



CONSEILS POUR LIMITER LES FRAIS DE LA RENTRÉE

L'ACHAT DE FOURNITURES SCOLAIRES CONSTITUE « LA » DÉPENSE DE LA RENTRÉE; IL N'EST PAS INTUÏLE EN LA MATIÈRE DE RAPPELER QUELQUES PRINCIPES ESSENTIELS QUI PEUVENT ÊTRE SOURCE D'ÉCONOMIE; VOICI LES RÈGLES D'OR;

- 1 PRIVILÉGIEZ LE RECYCLAGE DES FOURNITURES DE L'ANNÉE DERNIÈRE**
- 2 COMPAREZ LES PRIX**
- 3 N'ACHETEZ QUE LE STRICT NÉCESSAIRE**
- 4 ÉTUDIEZ LES ACHATS PAR LOTS**
- 5 ÉVITEZ LES ARTICLES « PREMIER PRIX »**
- 6 ÉCHELONNEZ VOS ACHATS**
- 7 FAITES VOS COURSES SANS VOS ENFANTS**
- 8 PENSEZ ÉGALEMENT AUX ACHATS SUR INTERNET**



8. Fournitures de la rentrée scolaire 2018-2019

8.1 Les fournitures scolaires de la rentrée

A chaque rentrée, son lot de nouveautés. Alors quelles sont les tendances pour cette rentrée scolaire 2019- 2020 ?

DES FOURNITURES SCOLAIRES TOUJOURS PLUS INNOVANTES

Cette année encore, des fournitures scolaires aux graphismes originaux ou à la pointe de l'innovation sont présentes en rayon. Pour ce qui est des fournitures originales, on retrouve des troussees transparentes « spécial examen », des rollers à encre gel thermosensible qui permettent d'écrire et d'effacer à l'infini, des stylos porte- mines fluorescents.

LES FOURNITURES À DESTINATION DES ENFANTS : LES HÉROS OU HÉROÏNES TIRÉS DE LEUR DESSINS ANIMÉS OU SÉRIES TÉLÉVISÉES PRÉFÉRÉS

Les rayons sont pleins de produits scolaires sous licence et comme chaque année, tous les héros préférés des enfants sont au rendez-vous.

Plus chers que des fournitures classiques, les articles griffés sont des produits incontournables et restent des valeurs sûres pour les fabricants.

L'UNIVERS DES DESSINS ANIMÉS, DES MANGAS ET DES BANDES DESSINÉES

Comme chaque année, les articles griffés et tirés des héros de bandes dessinées, des dessins animés et des films sont présents dans les rayons. Les fans de dessins animés et des films ont le choix entre des produits SOY LUNA, CHICA VAMPIRO, les MINIONS, AVENGERS, CARS, etc.

LES GRIFFES « SPORTSWEAR »

Les licences de sport restent incontournables cette année encore : PUMA, AIRNESS, CONVERSE, QUICK SILVER, VANS, DDP, RIP CURL, PSG, FC BARCELONE, OL, etc. ; que de marques pour ravir les sportifs !

LES FOURNITURES DE MARQUE « DISTRIBUTEUR : BON RAPPORT QUALITÉ/PRIX

Les fournitures de marque « distributeur » sont devenues un incontournable de la rentrée et ont un bon rapport qualité/prix.

MÉFIEZ-VOUS DES FOURNITURES FANTASIES : LUDIQUES MAIS ONÉREUSES

Les fournitures fantaisies sont certes attractives mais peuvent s'avérer chères. Un conseil : comparez le prix de l'article original et l'article version fantaisie et vous constaterez que cela peut vous coûter cher.



8. Fournitures de la rentrée scolaire 2018-2019

8.2 Les nouveautés de la rentrée

LES « PACKS RENTRÉE SCOLAIRE »

De plus en plus de professionnels, notamment sur internet, proposent des « packs rentrée scolaire ». Censés faciliter l'achat, ces « packs » regroupent des fournitures de rentrée scolaire présélectionnées par le professionnel, comprenant l'affichage de chaque article et l'affichage du montant du « pack ». S'il est possible de désélectionner un ou plusieurs articles faisant ainsi baisser le prix du « pack », il ne semble cependant pas possible de sélectionner un article du site internet (vendu en dehors du « pack ») pour le mettre dans le « pack ».

Attention donc à bien regarder ce que contiennent ces « packs » et s'ils correspondent à votre budget et surtout à la liste donnée par l'établissement scolaire.

Il est d'ailleurs fort probable que ces « packs » ne couvrent pas la totalité des fournitures demandées par les établissements scolaires, il vous faudra alors commander le reste des fournitures à côté. Veillez dans ce cas à ne pas faire de doublon (fourniture contenue dans le « pack » et achetée sur le site internet) qui aurait pour effet de faire augmenter le montant de la facture.

N'hésitez pas à faire des simulations de commande avec et sans le « pack » afin de voir ce qui est le plus avantageux pour vous.

8.3 Les fournitures scolaires écologiques

Pourquoi choisir des fournitures écologiques ?

La rentrée des classes étant synonyme de dépenses conséquentes, beaucoup de parents, soucieux d'effectuer des économies, se tournent vers le meilleur prix. C'est pourquoi, se tourner vers l'achat de fournitures scolaires écologiques n'est pas forcément le premier réflexe des consommateurs, les produits écologiques ayant une réputation de cherté.

Surfant sur la vague de la prise de conscience environnementale, de plus en plus de sites internet se spécialisent dans la vente de fournitures (pour la rentrée scolaire, le travail) écologiques.

Pourtant, il s'avère que les prix ne sont pas forcément plus élevés que le prix des fournitures classiques. Exemple : taille crayon en bois deux trous à 0.95€, règle en bois 30 cm à 0.88€, grand cahier recyclé au format 24 x 32cm à 1.62€ .

Le choix de se tourner vers les fournitures écologiques pourrait s'avérer judicieux car, sans réel surcoût, cette action permettrait d'aider à la préservation de notre environnement.

En effet, la plupart des fournitures sont en plastique (équerre, règle, stylo, rapporteur), matière parfois peu résistante et très difficile à recycler.

8. Fournitures de la rentrée scolaire 2018-2019

Pour économiser et en même temps préserver l'environnement, il est vivement recommandé de faire un tri afin de mettre de côté les fournitures pouvant être réutilisées pour la nouvelle année. En général on a pu constater que la trousse et le cartable sont très souvent réutilisés ce qui permet de faire des économies notoires.

Aussi, dans n'importe quel acte d'achat, il est préférable de privilégier les produits rechargeables plutôt que ceux à usage unique car, d'une part, ils sont plus économiques et d'autre part, ils sont plus écologiques.

Si l'achat de fournitures écologique n'est pas possible, il faut également privilégier les fournitures durables c'est-à-dire résistantes dans le temps (par exemple : un ensemble géométrique en plastique incassable voire, mieux, en métal ou en bois).

Pour une rentrée écologique, il ne faut surtout pas manquer de faire attention au label inscrit sur les produits. En effet, les différents labels ont été classés par l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

Grâce à cette liste de labels, la grande distribution propose de plus en plus fournitures recyclées qui selon l'Ecolabel européen ont un faible impact environnemental.

Enfin, pourquoi ne pas se pencher sur les achats d'occasion pour éviter le gaspillage ?

L'association Zéro Waste organise des bourses aux fournitures de seconde main qui se tiennent dans sa maison du Zéro déchet à Paris et à Nice. L'initiative est intéressante, puisque les bénévoles prennent soin de faire le tri entre les fournitures qui peuvent être revendues et celles qu'il est impératif de recycler.

RAPPEL DES CERTIFICATIONS ET DES LABELS OFFICIELS EXISTANTS

La marque « NF Environnement » est la certification écologique officielle française délivrée par l'Agence Française de Normalisation (AFNOR). A performances d'usage égales, la marque NF Environnement distingue les produits dont l'impact sur l'environnement est réduit. Pour obtenir la marque NF Environnement, le produit doit être conforme à des critères écologiques et d'aptitude à l'usage.

Les papeteries qui en bénéficient sont les Papeteries SILL, HAMELIN et que l'on retrouve notamment sous la marque OXFORD, SUPER CONQUERANT, dans les produits distribués par la grande distribution (CARREFOUR, AUCHAN, CASINO, SUPER U) mais également dans les magasins spécialisés (PLEIN CIEL, MAJUSCULE). Certains produits proposés par BIC ont également cette norme.

Le logo « Forest Stewardship Council » (FSC) qui répond aux principes du développement durable, d'une bonne gestion forestière et qui est reconnu notamment pour des articles FILOFAX, pour la gamme Green de STABILO et pour les produits distribués par les Papeteries SILL.

Le logo « Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes » (PECF) garantit une gestion

8. Fournitures de la rentrée scolaire 2018-2019

durable des forêts et est présente chez CLAIREFONTAINE, EXACOMPTA, QUO VADIS .

La certification ISO 14001 sur le management environnemental. Ce n'est pas à proprement parler un label. C'est une norme de certification environnementale internationale qui concerne les entreprises comme STABILO. Il y a également la norme ISO 14021 qui s'adresse aux déclarations environnementales sur les produits, faites sous la seule et entière responsabilité des entreprises (exemple PENTEL).

Il existe également la certification « ange bleu » (Blauer Engel) qui est un écolabel d'origine allemande, créé en 1977.

Il est décerné par le Jury « Umweltzeichen », composé de 13 membres (associations de défense de l'environnement, de défense des consommateurs, syndicats, etc.). Il n'est décerné qu'à des produits conformes à un cahier des charges strict.

UN LARGE PANEL DE FOURNITURES DITES « VERTES »

Le facteur environnemental est au cœur du processus de fabrication d'une partie des fournitures scolaires.

Les entreprises du secteur ont toutes adopté une démarche sociétale c'est-à-dire qu'elles essaient de prendre en compte les impacts sociaux et environnementaux de leur activité pour adopter les meilleures pratiques possibles et contribuer ainsi à l'amélioration de la société et à la protection de l'environnement.

Les certifications et les labels officiels foisonnent également sur les fournitures scolaires : Familles de France vous rappelle chaque année la signification de ces appellations afin d'acheter vos produits en toute connaissance de cause.

L'utilisation des matériaux recyclés est une des composantes majeures des fournitures scolaires. Le recyclage d'anciens produits comme le plastique, le bois, le papier se retrouve dans les stylos, les feuilles, les cahiers, dévidoirs à scotch... UHU a développé une gamme de tube de colle fabriquée à partir de plastique d'origine végétale, notamment de canne à sucre.

STABILO a lancé depuis quelques années maintenant sa gamme GREEN en produits recyclés et en bois certifiée FSC et un de leur stylo feutre est composé à 98% de matériaux recyclés (le corps, le capuchon, le cône, l'embout, le clip, la pointe, l'enveloppe du tampon, le tampon).

D'autres fabricants proposent également ce type de produit comme par exemple la gamme Begreen de PILOT, la gamme Recycology chez PENTEL (64% de matériaux recyclés), la gamme Forever chez Clairefontaine réalisée avec du papier 100% recyclé, la gamme ecolutions chez BIC, la gamme greenlogic chez MAPED.

On trouve également de nombreux produits à base de matériaux naturels comme le bois ou sans solvant toxique, des correcteurs à base d'eau, des cahiers dont les feuilles ne sont pas traitées au chlore ni aux azurants optiques et des produits de plus en plus rechargeables afin d'éviter le gaspillage.



8. Fournitures de la rentrée scolaire 2019-2020

8.4 Les cartables : faites le bon choix

Le cartable est l'accessoire indispensable de la rentrée mais c'est également l'article qui pèse le plus dans le budget des familles.

En rayon, le cartable se décline soit à roulettes soit sous forme de sac à dos, de toutes les couleurs et de toutes les formes. Comment faire le bon choix ?

Il y en aura pour tous les styles : des cartables, des sacs à dos, des trolley de toutes les couleurs et proposés sous de nombreuses licences.

Comment choisir celui qui sera le mieux pour son enfant ?

LES CARTABLES

Le cartable est l'élément de la rentrée scolaire. Si le cartable de l'année dernière est encore en bon état, réutilisez-le. Cela vous fera faire des économies et en plus c'est un geste « développement durable ».

Coté confort, vérifiez que le cartable soit adapté à la taille de l'enfant et qu'il soit léger.

Par ailleurs, les bretelles doivent être de préférence réglables et suffisamment larges pour s'adapter au mieux aux épaules de l'enfant.

Les bretelles et le coté dos doivent être matelassés afin d'assurer un portage dos confortable.

Pour que le cartable résiste mieux aux chocs qu'il subit, choisissez-le avec un fond rembourré en PVC, en cuir ou en mousse ou avec une gomme imperméabilisante.

Certains cartables disposent désormais de bandes réfléchissantes afin de permettre de mieux voir l'enfant piéton lorsqu'il fait sombre.

Nous vous conseillons toujours d'acheter un cartable un peu plus cher mais qui résistera dans le temps. Coté tendance pour la rentrée, les cartables griffés sont toujours omniprésents dans les rayons mais attention ceux-ci coûtent beaucoup plus chers qu'un cartable basique à qualité égale.

LE TROLLEY (CARTABLE À ROULETTES)

Le cartable à roulette a été en partie conçu pour soulager le dos de nos enfants. Ils sont pratiques car ils sont bien compartimentés, fonctionnels et sont renforcés pour la plupart. Veillez tout de même à ce que le cartable à roulettes ne soit pas trop rempli lorsque votre enfant devra le porter dans les escaliers. Vérifiez que les roulettes ont des capots de protection pour éviter de salir les vêtements quand le cartable aura roulé dans l'eau ou la boue.

Portez également attention à la canne du trolley : en effet, celle-ci doit être facilement pliée et dépliée.

LE SAC À DOS

Le sac à dos, plus adapté pour le collège et le lycée doit être également choisi en fonction de la taille de l'enfant, de sa fonctionnalité (nombre de rangements, poches intérieures).



8. Fournitures de la rentrée scolaire 2019-2020

Le sac à dos doit avoir un renfort au fond du sac et sur les coins afin d'être le plus résistant et solide possible.

La gamme de sac à dos BODYPACK possède un système anti-ouverture pour les transports en commun et le plus est la garantie commerciale proposée qui est de 4 ans.

LES CARTABLES : BIEN CHOISIR LA TAILLE

Niveau scolaire

CP

CE1

CE2

CM1/ CM2

6ème

Taille cartable

Entre 35 et 38 cm, optez pour un cartable léger

Entre 35 et 38 cm, avec des espaces de rangements suffisants

Entre 38 et 41 cm

A partir de 41 cm avec des nombreux espaces de rangements

A partir 41cm

REPRISE DU CARTABLE : POINT SUR LES OFFRES

Nombreuses sont les enseignes de la grande distribution qui proposent des offres de reprise du cartable. Elles fonctionnent quasiment toutes de la même manière: en ramenant votre ancien cartable, non abimé, pendant une période donnée, vous pouvez bénéficier d'un bon d'achat à valoir dans l'enseigne en question, d'un montant de 10 € en général. Il s'utilise pour un minimum d'achat de 50 euros à valoir dans le rayon papeterie, fournitures scolaires, cartables.

Même si cette offre a le mérite d'exister, il n'est pas sûr qu'elle soit si profitable au consommateur car le montant minimal d'achat est relativement élevé (50 euros) et cela peut influencer le consommateur à effectuer l'intégralité de ces courses dans l'enseigne en question.

9. L'Allocation de rentrée scolaire (ARS) 2019

9.1 L'allocation de rentrée scolaire

L'allocation de rentrée scolaire est une allocation versée sous condition de ressources aux familles qui ont à charge un ou plusieurs enfants scolarisés. Elle est destinée à aider les familles à effectuer tous les achats nécessaires à l'enfant au moment de la rentrée scolaire.

Elle bénéficie à plus de 3 millions de familles, pour une dépense d'1,5 milliard d'euros.

MONTANTS DE L'ARS à la rentrée 2019

Les plafonds de ressources ont augmenté de 1% au 1er janvier 2019, le montant des prestations familiales a été revalorisé de 0.3% au 1er avril 2019.

368,84 € pour un enfant entre 6 et 10 ans
389,19 € pour un enfant entre 11 et 14 ans
402,67 € pour un enfant entre 15 et 18 ans

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

1. Enfant à charge entre 6 et 18 ans :

L'enfant doit être âgé d'au moins 6 ans au 1er février 2020, et ne pas avoir atteint l'âge de 18 ans révolus au 15 septembre 2019.

2. Scolarité :

Il doit être élève, étudiant, ou apprenti gagnant moins de 55% du SMIC.

3. Ressources :

Les ressources de la famille ne doivent pas dépasser un certain plafond.

PLAFONDS DE RESSOURCES POUR 2019

Sur l'année fiscale 2016 le revenu net catégoriel annuel imposable ne doit pas dépasser :

1. 24 697 € pour une famille avec un enfant
2. 30 396 € avec deux enfants
3. 36 095 € avec trois enfants
4. + 5 699 € par enfant supplémentaire

ALLOCATION DIFFÉRENTIELLE

Les familles dont les ressources dépassent quelque peu ces plafonds peuvent bénéficier d'une ARS au montant minoré. Il s'agit de l'allocation différentielle.

Calcul : l'allocation différentielle est égale, pour chaque enfant, à la différence entre :

1. les plafonds de ressources pour l'octroi de l'ARS à taux plein, plafonds qui sont majorés pour chaque tranche d'âge du montant de l'ARS, multiplié par le nombre d'enfants y ouvrant droit pour cette tranche d'âge,

9. L'Allocation de rentrée scolaire (ARS) 2019

2. les ressources déclarées du foyer.

Un exemple d'ARS différentielle pour éclairer cette règle de calcul compliquée :

Hypothèse d'une famille avec 2 enfants, un de 8 et un de 15 ans :

1. le plafond de ressources pour bénéficier de l'ARS pour une famille de 2 enfants est de 30 396 €
2. le foyer déclare des ressources de 30 700 €, soit juste au-dessus du plafond
3. le montant de l'ARS taux plein est de 368,84 € pour un enfant de 8 ans et 402,67 € pour un enfant de 15 ans

Montant global d'ARS différentielle :

$$(30\,396 + 368,84 + 402,67) - 30\,700 = 264,50 \text{ €}$$

ARS différentielle due au titre de l'enfant de 8 ans :

$$(264,50 \times 368,84) \div [(368,84 \times 1) + (402,67 \times 1)] = 126,45 \text{ €}$$

ARS différentielle due au titre de l'enfant de 15 ans :

$$(264,50 \times 402,67) \div [(368,84 \times 1) + (402,67 \times 1)] = 138,05 \text{ €}$$

9.2 Paiement

Pour les enfants de 6 à 16 ans

La famille qui est allocataire et remplit les conditions énumérées plus haut n'a pas de démarche à faire : elle recevra automatiquement l'ARS à partir du mois d'août.

La famille qui n'est pas encore allocataire, mais qui a un enfant à charge et remplit les conditions énumérées plus haut, doit remplir un dossier auprès de la caisse d'allocations familiales de son département afin de percevoir l'ARS.



Pour les enfants de 16 à 18 ans

Pour les jeunes de 16 à 18 ans, le paiement se fait après que les parents aient justifié de la poursuite de la scolarité. Il n'est désormais plus nécessaire d'attendre le justificatif de scolarité fourni par l'établissement (donc la rentrée) : il suffit d'attester sur l'honneur que l'enfant est inscrit dans un établissement scolaire. Cette démarche se fait en ligne, dès le mois de juillet, via l'espace « Mon compte » sur le site caf.fr ou depuis l'application mobile « Caf-Mon compte ».

Pour les apprentis

La Caf adresse une déclaration de situation à la fin du mois d'août, qui doit être complétée et retournée.

Rappel « ressources »

Depuis 2008, plus de déclaration de ressources puisque les Caf récupèrent automatiquement les revenus déclarés auprès des services des impôts. C'est la déclaration d'impôt 2017 qui sert au calcul des droits à prestation pour 2019.

9. L'Allocation de rentrée scolaire (ARS) 2019

Historique : les réformes de l'ARS

1. Depuis la rentrée 2002, deux ARS coexistent : l'une à taux plein, l'autre à taux différentiel bénéficiant aux familles qui dépassent les plafonds de ressources
2. Depuis 2008, le montant de l'ARS est modulé en fonction de l'âge des enfants
3. A la rentrée 2012, les montants de l'ARS ont été relevés de + 25%
4. Depuis la rentrée 2014, l'obligation de fournir un certificat de scolarité pour les enfants âgés entre 16 et 18 ans a été supprimée : une déclaration sur l'honneur suffit désormais
5. En 2015, les enfants handicapés maintenus à 6 ans en classe maternelle du fait de leur handicap sont éligibles à l'ARS

POSITIONS DE FAMILLES DE FRANCE

Familles de France regrette que les familles ne puissent pas bénéficier d'une modulation de l'ARS plus équilibrée.

Si le principe de la modulation de l'ARS (6-10 ans ; 11-14 ans et 15-18 ans) est une demande que Familles de France avait émise depuis longtemps déjà, la simple modulation en fonction de l'âge de l'enfant ne suffit pas : nous soutenons, année après année, que les besoins de l'enfant évoluent en fonction de son niveau scolaire.

La modulation doit donc prendre en compte :

1. la classe (le coût d'une rentrée en primaire est bien moindre que la rentrée d'un lycéen, l'âge ne permettant pas non plus de prendre en compte des situations comme le redoublement, etc.) ;
2. la filière (les équipements demandés varient en fonction de l'orientation choisie, et certains équipements pour les filières professionnelles se révèlent nombreux et coûteux).

C'est d'ailleurs bien l'opinion des familles, puisque selon les données de la Cnaf (l'essentiel n°147 juin 2014) les bénéficiaires de l'ARS sont favorables à une prestation encore davantage modulée : les trois quart des parents d'un enfant en élémentaire jugent que le montant de l'allocation est suffisant, contre 51% quand l'enfant est au collège, et 40% quand l'enfant est au lycée.



9. L'Allocation de rentrée scolaire (ARS) 2018

9.3 Toutes les aides à la scolarité

allocation de rentrée scolaire

bourses de fréquentation scolaire – école primaire

bourses des collèges

bourses de lycée

bourses au mérite

aides financières pour les élèves inscrits dans la voie professionnelle

prime à l'élève boursier reprenant sa formation

aides aux élèves en internat

fonds social lycéen ou collégien

- Toutes aides financières à la scolarité : <http://familles-de-france.org/>
- Pour toute information : l'établissement scolaire



10. Les nouveautés de la rentrée 2019

Age scolaire : abaissement de l'âge de l'**instruction obligatoire** de 6 à 3 ans.

- C'est à la rentrée 2019 qu'entre en vigueur l'obligation d'instruction à partir de 3 ans
- Adoptée cette année, la loi pour une école de confiance prévoit également pour lutter contre le décrochage d'instaurer une obligation de formation des jeunes entre 16 et 18 ans (les décrocheurs se verront systématiquement proposer une formation. Le dispositif entrera pleinement en vigueur en 2020).

Lycée : réforme du baccalauréat

- Les élèves scolarisés en classe de première en 2019 - 2020 n'auront plus à choisir entre les séries ES, L ou S mais entre spécialités. Les élèves de seconde entameront eux le premier cursus plein de ce nouveau baccalauréat : **choix de spécialités, nouvel examen** (plus de contrôle continu, plus d'oral)

Université : frais de scolarité

- La réforme de la **sécurité sociale étudiante** débutée à la rentrée 2018 est généralisée à tous les étudiants en 2019 : plus de cotisation à la sécurité sociale étudiante mais un droit d'inscription pour la préparation du diplôme et une **cotisation vie étudiante et de campus (CVEC)** d'un montant de 91 €. C'est aussi cette année que les frais d'inscription pour les étudiants étrangers augmenteront.



10. Les nouveautés de la rentrée 2019

Comprendre la réforme du baccalauréat ?

L'essentiel de la réforme		
Examen resserré	épreuve de français en première et 4 épreuves en terminale	une part de contrôle continu (40% de la note finale)
Epreuves	écrit et oral de français en première	
	2 épreuves écrites sur les disciplines de spécialité au printemps	
	épreuve écrite de philosophie en juin	
Orientation	grand oral en juin (présentation du projet adossé à 1 ou 2 disciplines de spécialité choisies)	
	2 semaines d'orientation : une en novembre, une en février	
	premiers choix de spécialités au conseil de classe de second trimestre	
choix restreints et définitifs des spécialités de l'année suivante au conseil de classe de troisième trimestre		
Les spécialités		
voie générale	voie technologique	
<ul style="list-style-type: none"> physique - chimie sciences de la vie et de la terre sciences de l'ingénieur histoire - géographie, géopolitique et sciences politiques littérature et langues et cultures de l'Antiquité numérique et sciences arts biologie - écologie sciences économiques et sociales humanités, littérature et philosophie langues, littératures et cultures étrangères mathématiques 	<ul style="list-style-type: none"> sciences et technologies du management et de la gestion sciences et technologies de la santé et du social sciences et technologies de l'industrie et du développement durable sciences et technologies de laboratoire sciences et technologies du design et des arts appliqués sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration 	

10. Les nouveautés de la rentrée 2019



«Dessine ta cantine» notre grand concours 2019

Le 17 avril 2019 le gouvernement annonçait l'expérimentation de la cantine à 1€ et des petits déjeuners gratuits dans les écoles primaires des quartiers prioritaires. Il faut dire qu'avec 6 millions d'enfants mangeant à la cantine chaque jour, l'école s'occupe aussi de l'éducation alimentaire des enfants. Mais rappelons que la cantine n'est pas obligatoire et que certains élèves ne bénéficient pas de repas équilibrés au quotidien et arrivent en classe le ventre vide.

En 2019, Familles de France était aussi sur le sujet puisque nous avons organisé un grand concours de dessins pour les enfants « dessine ta cantine »

Quelles règles pour l'offre alimentaire en milieu scolaire ?

- Pour les écoles primaires, la restauration scolaire relève des compétences de la commune ou de l'intercommunalité. Pour les collèges, c'est le département, pour les lycées la région.

- Composition des repas servis en restauration scolaire et sécurité des aliments : la circulaire interministérielle du 25 juin 2001 rappelle les besoins nutritionnels des enfants et adolescents, énonce des recommandations pour garantir l'équilibre alimentaire, souligne l'obligation de sécurité, instaure l'école comme l'un des lieux de l'éducation nutritionnelle et de l'éducation au goût.

Le décret du 30 septembre 2011 relatif à la qualité nutritionnelle des repas servis dans le cadre de la restauration scolaire précise le contenu des plateaux.

- Collation matinale : le sujet a fait débat. Une note du 25 mars 2004 du ministère de l'Education nationale rappelle que : « La collation matinale à l'école n'est ni systématique, ni obligatoire ».

- Consommation de boissons et de produits sucrés : depuis le 1er septembre 2005, les distributeurs automatiques de boissons et de produits alimentaires sont interdits dans les établissements scolaires (loi du 9 août 2004).

- Cantines bio : suite à l'adoption de la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, le 30 octobre 2018, un décret du 23 avril 2019 renforce les contraintes sur le contenu des assiettes des cantines : les cantines devront d'ici à 2022 inclure 50% de produits venant des circuits courts, respectant l'environnement, ou de l'agriculture biologique. Les couverts plastiques disparaîtront quant à eux en 2020.

10. Les nouveautés de la rentrée 2019



Résultats de notre concours :

Les meilleurs marmitons sont : Tiana, 5 ans, Johanna, 6 ans, Alexandre, 9 ans, Louna, 10 ans, Francesca, 12 ans.

Nous avons reçu pour cette édition 59 dessins. Bravo et merci à tous les petits gourmands pour leur participation : Charles, Charlotte, Félicia, France, Khira Naila, Mael, Manasvi, Rayane, Sofia, Suzanne, Tiana, Adam, Amas, Ambrine, Amir, Basile, Cloé, Elise, Ethan, Johanna, Julia, Laura, Margaux, Nayah, Paul-Antoine, Rayan, Salomé, Alexandre, Alicia, Ambrine, Antoine, Aya, Brynhild, Charlize, Danilo, Djad, Juliette, Louisa, Nicolas, Nour, Rami, Thelma, Wassim, Wissem, Yanis, Alia, Ava, Ayoub, Capucine, Lila, Louna, Rayan, Samantha, Wassim, Francesca, Garance, Ines, Laura, Racim.

Bravo et merci à nos associations, qui ont organisé des concours dans leurs structures : la fédération départementale de Metz (57), l'association familiale de Verberie (60), l'association Familles de France Paris 15 (75).



VIE DU MOUVEMENT

Notre objectif : construire des ponts entre les familles et l'école, pour que chaque enfant y trouve sa place et sa voie de réussite !

Le mouvement Familles de France intervient dans les établissements scolaires pour des actions de sensibilisation : nouvelles technologies, jeux vidéo, addictions, justice, santé, sexualité... Des formations organisées par la fédération nationale permettent à un ensemble de bénévoles en relais local de proposer ces actions auprès de nombreux établissements.

Agréé Jeunesse et Education populaire, Familles de France intervient auprès des jeunes : nos associations proposent des accueils et des activités de loisirs multiples pour accompagner les projets, éduquer, et prévenir les risques.

En tant qu'association familiale, Familles de France travaille aux côtés des parents : conférences sur la parentalité, groupes de parole, cafés des parents, permanences et accueils... échanges et partages d'expérience pour progresser ou pour ne pas rester seuls face à ses problèmes.

Nos services aux familles :

1. Des accueils périscolaires : à la sortie de l'école, le mercredi, le temps du déjeuner ? A domicile ou en centre de loisirs ? Nos associations sont également présentes auprès des enfants et pour aider les parents à concilier leur vie familiale et leur vie professionnelle.
2. L'aide aux devoirs : accompagnement scolaire ou cours à domicile, on peut également profiter du temps après l'école pour apprendre autrement, ou réapprendre tout ce que l'on n'a pas forcément acquis. Nos associations travaillent directement avec les professeurs pour proposer après la classe des conseils personnalisés, et une aide individualisée, pour rassurer et booster la confiance des enfants dans leurs propres capacités.
3. Des activités de loisirs, culturelles ou sportives : nos associations proposent tout type d'activités – manuelles, artistiques, sportives, ou intellectuelles – au goût de tous les enfants. Toutes aussi importantes pour la tête que pour le corps, elles sont essentielles à l'épanouissement : elles développent la curiosité, la confiance en soi, et d'autres compétences au-delà des compétences scolaires.
4. L'éveil pédagogique : dans les bibliothèques, médiathèques et ludothèques Un accueil spécifique pour les plus jeunes par des équipes d'animation qui proposent aux enfants, en groupe, des activités d'éveil par le jeu, des animations autour du conte et de la lecture.

11. Les effectifs de la rentrée 2019

11.1 Les effectifs

Voici les prévisions d'effectifs du premier et second degrés, secteurs public et privé (Prévisions d'effectifs d'élèves des premier et second degrés de 2019 à 2023. Notes d'information n° 19.05 et 19.06 - mars 2019. Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche) :

Ecoles préélémentaires : 2 480 064 élèves
-0,5% par rapport à 2018

Ecoles élémentaires : 4 182 289 élèves
-0,6% par rapport à 2018

Cycle collège : 3 410 079 élèves +1,1% par rapport à 2018
(6ème à la 3ème, dont ULIS, SEGPA et préprofessionnel)
Dont la classe de 6ème : 837 111 élèves +1,3% par rapport à 2018

Cycle lycée : 2 269 344 élèves -0,4% par rapport à 2018
(Second cycle professionnel, technologique et général)
Total second degré 5 679 423 élèves +0,6% par rapport à 2018

11.2 Quelques tendances à souligner

La tendance générale : les effectifs de l'école élémentaire continuent de baisser, alors que les effectifs du second degré augmentent, plus particulièrement ceux du collège. Le phénomène s'explique essentiellement par des raisons démographiques : la génération entrant au collège cette année est plus importante que celle rentrant en CP. L'entrée en vigueur de l'instruction obligatoire à 3 ans ne permet pas de modifier la tendance démographique globale des effectifs.

1. Instruction obligatoire à 3 ans

A la rentrée 2018 le taux de scolarisation était de 96,8% à 3 ans, 99,5% à 4 ans et 100% à 5 ans. Le taux de scolarisation à 3 ans devrait augmenter en 2019 suite à l'entrée en vigueur de l'instruction obligatoire à 3 ans et passer à 99% (pour atteindre les 100% à la rentrée 2020).

2. Dédoublage des classes de CP

Le dédoublement des classes de CP dans les réseaux d'éducation prioritaire renforcés REP et REP+ a été étendu en 2018 aux classes de CE1.

A la rentrée 2019 la mesure concernera 10 800 classes de CP et de CE1, soit 300 000 élèves (20% de la classe d'âge 6-7 ans).

12. Annexes

12.1 ANNEXE 1 : Liste des 45 articles de l'enquête

Papeterie (17 articles)

- Cahiers de brouillon - lot de 5- 60g minimum
- Agenda scolaire (calendaire)
- Cahier de 96 pages - piqué - (21 x 29,7 cm) - 90 g - (x2)
- Cahier de 96 pages - piqué - (17 x 22 cm) - 90 g - (x2)
- Cahier de 96 pages- piqué- (24 x 32 cm) - 90g - (x2)
- Cahier de musique de 48 pages - (17 x 22 cm) - à l'unité
- Feuillet mobiles perforés - 400 pages - (21 x 29,7 cm) - 70 g minimum
- Copies doubles perforées - 400 pages - (21 x 29,7 cm) - 70 g minimum
- Pochette de 12 feuilles de dessin - (24 x 32 cm) - 180 g
- Pochette de 24 feuilles de papier calque - (24 x 32 cm) - 70 g
- Classeur rigide - (21 x 29,7 cm) - dos de 4 cm - (x2)
- Classeur souple - (21 x 29,7 cm) - dos de 2 cm - (x2)
- Intercalaires - (21 x 29,7 cm) - 2 lots de 5, 6 ou 7
- Pochettes plastiques perforées (21 x 29,7 cm) - lot de 100
- Protège-cahier transparent - (21 x 29,7 cm) - (x2)
- Protège-cahier transparent - (17 x 22 cm) - (x2)
- Protège-cahier transparent - (24x32 cm) - (x2)

Fournitures (25 articles)

- Protège document - 40 vues - format A4 - à l'unité
- Rouleau de plastique pour couvrir les livres - 6 mètres
- Roller de correction-bande sèche- minimum 12 m
- Etiquettes autocollantes blanches - 24
- Stylo plume
- 30 petites cartouches d'encre bleue
- Crayons à papier - hb ou 2b - lot de 2
- Pochette de 12 crayons de couleurs
- Pochette 12 feutres- lavable- sans solvant
- Stylos à bille (x4) (assortiment de couleurs)
- Effaceur - réécrivain - (x2)
- Gomme
- Bâton de colle de 8 g - (x3)
- Rouleau de ruban adhésif avec dévidoir - minimum 7m
- Règle plate en plastique - 30 cm- incassable
- Rapporteur en plastique - 12 cm- incassable
- Equerre en plastique - 21 cm - 60°- incassable
- Taille crayon avec réservoir

- Compas simple à mine sans accessoires – avec une bague de protection
- Boîte de gouache - 5 tubes
- Pinceaux de tailles différentes - lot de 3
- Ciseaux –minimum 13 cm
- Trousse
- Calculatrice pour collégiens (6ème à 3ème)
- Sac à dos ou « cartable » pouvant durer 2 ans

VETEMENTS (3 articles)

- Jogging complet (pantalon + veste (pour un enfant de 12 ans ou 138 cm)
- Chaussures de sport -1 paire (du 36 au 40)
- Chaussettes –du 36 au 40 - (X 2)



12. Annexes

12.2 ANNEXE 2 : NOMBRE D'ENQUETES EFFECTUEES PAR DEPARTEMENT

Département	Hypermarchés	Supermarchés	Magasins spécialisés	Total
06 Alpes-Maritimes	1		1	2
11 Aude			1	1
12 Aveyron	5	6	3	14
13 Bouches-du-Rhône	1			1
17 Charente-Maritime	1	2	1	4
18 Cher	8	13	8	29
19 Corrèze		3		3
22 Côtes d'Armor	2			2
26 Drôme	1		1	2
27 Eure	1		1	2
28 Eure-et-Loir	9	11	3	23
29 Finistère	1		1	2
30 Gard	2		2	4
35 Île-et-Vilaine	6	7	10	23
36 Indre	2	1	2	5
37 Indre-et-Loire	1	3	1	5
41 Loir-et-Cher	3	2		5
42 Loire	1		3	4
44 Loire-Atlantique	2			2
45 Loiret	1			1
50 Manche	1	1	1	3
54 Meurthe-et-Moselle	3			3
55 Meuse	4	16	4	24
56 Morbihan	1		1	2
57 Moselle	5		3	8
59 Nord	1			1
60 Oise	5	2	2	9
61 Orne	1			1
66 Pyrénées-Orientales	3		3	6
71 Saône-et-Loire	5	7	2	14
74 Haute-Savoie	1	2	1	4
78 Yvelines		1		1



Coût de la rentrée en 6ème en 2019-2020

81 Tarn	2	1	2	5
85 Vendée	1			1
92 Hauts-de-Seine	1			1
93 Seine-Saint-Denis	6	6		12
95 Val-d'Oise	3	1	3	7
Total général	91	85	60	236

RESTEZ EN CONTACT AVEC NOUS !

28, Place Saint Georges 75009 Paris
01 44 53 45 90
contact@familles-de-france.org

WWW.FAMILLES-DE-FRANCE.ORG



@Familles2France



@Familles2France

